

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 1 / 21

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

Pantera Primer

UFI: -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Primer

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	PANTERA Product GmbH Simon-Bolivar-Straße 29 28197 Bremen / GERMANY Téléphone +49 (0)421 520 80 780 Téléfax +49 (0)421 520 80 789 Site internet www.panteraproduct.de E-mail info@panteraproduct.de
----------------	--

Secteur informatif

Informations techniques	info@panteraproduct.de
--------------------------------	--

Fiche de Données de Sécurité	sdb@chemiebuero.de
-------------------------------------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif	GIZ-Nord; +49 (0)551 19 240
---------------------------	-----------------------------

Société	
----------------	--

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
 STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 2 / 21

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Acétate d'éthyle

Toluène

Propane-2-ol

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

Contient: Méthacrylate de méthyle, Méthacrylate de butyle. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 3 / 21

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - <50	Acétate d'éthyle
	CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336 - EUH066
20 - <40	Toluène
	CAS: 108-88-3, EINECS/ELINCS: 203-625-9, EU-INDEX: 601-021-00-3, Reg-No.: 01-2119471310-51-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Repr. 2: H361d - Asp. Tox. 1: H304 - STOT RE 2: H373 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336
20 - <40	Propane-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
1 - <3	n-Butanol
	CAS: 71-36-3, EINECS/ELINCS: 200-751-6, EU-INDEX: 603-004-00-6, Reg-No.: 01-2119484630-38-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - STOT SE 3: H336 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H335
0,1 - <1	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335
0,1 - <1	Méthacrylate de butyle
	CAS: 97-88-1, EINECS/ELINCS: 202-615-1, EU-INDEX: 607-033-00-5, Reg-No.: 01-2119486934-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Effets irritants
Réactions allergiques
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 4 / 21

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)
Hydrocarbures non brûlés.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Apparates et équipements doivent être conformes aux normes du stockage et de la manipulation des produits inflammables.

Une mise à la terre des appareils est nécessaire.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Prévoir une cuve de sol sans écoulement.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.



PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 5 / 21

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 6 / 21

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Acétate d'éthyle
CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 400 ppm, 1400 mg/m ³ , TMP 84; FT 18
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m ³
Toluène
CAS: 108-88-3, EINECS/ELINCS: 203-625-9, EU-INDEX: 601-021-00-3, Reg-No.: 01-2119471310-51-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 76,8 mg/m ³ , TMP(n°): 4, 84 ; FT(n°): 74
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 384 mg/m ³
n-Butanol
CAS: 71-36-3, EINECS/ELINCS: 200-751-6, EU-INDEX: 603-004-00-6, Reg-No.: 01-2119484630-38-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 80
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 50 ppm, 150 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle
CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 205 mg/m ³ , TMP n° 82, FT n° 62
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 410 mg/m ³
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X, Reg-No.: 01-2119433307-44-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m ³ , TMP (n°) 84; FT (n°) 5
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1300 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acétate d'éthyle
CAS: 141-78-6, EINECS/ELINCS: 205-500-4, EU-INDEX: 607-022-00-5, Reg-No.: 01-2119475103-46-XXXX
8 heures: 200 ppm, 734 mg/m ³
Court terme (15 minutes): 400 ppm, 1468 mg/m ³
Toluène
CAS: 108-88-3, EINECS/ELINCS: 203-625-9, EU-INDEX: 601-021-00-3, Reg-No.: 01-2119471310-51-XXXX
8 heures: 50 ppm, 192 mg/m ³ , H
Court terme (15 minutes): 100 ppm, 384 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle
CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
8 heures: 50 ppm
Court terme (15 minutes): 100 ppm
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X, Reg-No.: 01-2119433307-44-XXXX
8 heures: 200 ppm, 260 mg/m ³ , H

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 7 / 21

DNEL

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 63 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 1468 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 734 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 734 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 1468 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 37 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 734 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 734 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 367 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 367 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 4,5 mg/kg bw/d
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 1,5 mg/cm ²
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 1,5 mg/cm ²
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 13,67 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 208 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 348,4 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 416 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8,2 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 104 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme, 1,5 mg/cm ²
Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme, 1,5 mg/cm ²
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 74,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 208 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 8,2 mg/kg bw/d
Toluène, CAS: 108-88-3
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 384 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 192 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 384 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 192 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 384 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 226 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 226 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 226 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 56,5 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8,13 mg/kg bw/day
n-Butanol, CAS: 71-36-3
Industrie, inhalation (vapeur), Effets locaux à long terme, 310 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,125 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 1,562 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 55,357 mg/m ³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets locaux à long terme, 155 mg/m ³
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 500 mg/m ³

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 8 / 21

Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 89 mg/m ³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg
--

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
--

Méthacrylate de butyle, CAS: 97-88-1

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 409 mg/m ³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
--

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 415,9 mg/m ³
--

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 3 mg/kg bw/day
--

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 66,5 mg/m ³

PNEC

Substance

Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 650 mg/l
--

Eau douce, 240 µg/L

Eau de mer, 24 µg/L

Sédiment (Eau douce), 1,15 mg/kg

Sol, 0,148 mg/kg

Ingestion (alimentaire), 200 mg/kg

Sédiment (Eau de mer), 0,115 mg/kg

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

Eau douce, 0,94 mg/L

Eau de mer, 0,094 mg/L

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L

Sédiment (Eau douce), 10,2 mg/kg sediment dw
--

Sédiment (Eau de mer), 1,48 mg/kg soil dw

Sédiment (Eau de mer), 0,102 mg/kg sediment dw
--

Toluène, CAS: 108-88-3

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 13,61 mg/L
--

Sédiment (Eau douce), 16,39 mg/kg

Sol, 2,89 mg/kg

Sédiment (Eau de mer), 16,39 mg/kg

Eau douce, 0,68 mg/L

Eau de mer, 0,68 mg/L

n-Butanol, CAS: 71-36-3

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2476 mg/l

Sédiment (Eau de mer), 0,032 mg/kg

Eau douce, 0,082 mg/l

Sol, 0,017 mg/kg

Eau de mer, 0,008 mg/l

Sédiment (Eau douce), 0,324 mg/kg

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

Eau de mer, 140,9 mg/l

Eau douce, 140,9 mg/l

Sédiment (Eau douce), 552 mg/kg

Sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg

Sol, 28 mg/kg

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l

Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg food

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 9 / 21

Méthacrylate de butyle, CAS: 97-88-1

Eau de mer, 0,002 mg/L

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 31,7 mg/l

Sédiment (Eau douce), 4,73 mg/kg

Sédiment (Eau de mer), 0,473 mg/kg

Sol, 0,935 mg/kg

Eau douce, 0,017 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

0,7 mm Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

Filtre à combinaison multiple ABEK. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Non

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01 Page 10 / 21

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	> 76
Point d' éclair [°C]	- 4
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non déterminé
Limite inférieure d'explosion	Non déterminé
Limite supérieure d'explosion	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm ³]	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	< 7 mm ² /s (40 °C)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 11 / 21

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.
Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 12 / 21

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, oral, rat, > 5000 mg/kg
Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LD50, oral, rat, 5620 mg/kg
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg (OECD 401)
Toluène, CAS: 108-88-3
LD50, oral, rat, 5580 mg/kg
n-Butanol, CAS: 71-36-3
LD50, oral, Rat (femelle), 2292 mg/kg bw, OECD 401
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, oral, rat, 4570 mg/kg
Méthacrylate de butyle, CAS: 97-88-1
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LD50, dermique, lapin, 20000 mg/kg
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
Toluène, CAS: 108-88-3
LD50, dermique, lapin, 12,124 mg/kg
n-Butanol, CAS: 71-36-3
LD50, dermique, lapin, 3400 mg/kg
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 13400 mg/kg
Méthacrylate de butyle, CAS: 97-88-1
LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LC50, inhalatoire, rat, 5,86 mg/l 4 h (Lit.)
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
LC50, inhalatoire, rat, 29,8 mg/l
Toluène, CAS: 108-88-3
LC50, inhalatoire, rat, 25,7 mg/L (4h) (OECD 403)
n-Butanol, CAS: 71-36-3
LC50, inhalatoire, rat, > 17,76 mg/l (4 h)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, inhalatoire, rat, 30 mg/l/4h

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 13 / 21

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
œil, lapin, Étude, irritant
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
œil, non irritant
Toluène, CAS: 108-88-3
œil, lapin, OECD 405, non irritant
n-Butanol, CAS: 71-36-3
œil, lapin, OECD 405, corrosif
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
œil, lapin, Étude, irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
dermique, lapin, négatif
Étude, négatif
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
dermique, irritant
Toluène, CAS: 108-88-3
dermique, lapin, Étude, irritant
n-Butanol, CAS: 71-36-3
dermique, lapin, irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, lapin, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Peut produire une réaction allergique.

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
dermique, Cobayes, OECD 406, négatif
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
inhalatoire, aucun effet nocif observé
dermique, sensibilisant
Toluène, CAS: 108-88-3
Pas d'information disponible.
n-Butanol, CAS: 71-36-3
dermique, Souris (femelle), OECD 429, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
positif
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
inhalatoire, irritant

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 14 / 21

Toluène, CAS: 108-88-3

positif

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEL, oral, rat, 700 mg/kg bw/day, OECD 426, positif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Substance

Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6

NOAEL, oral, rat, 900 mg/kg bw/day, Étude, négatif

NOAEC, inhalatoire, rat, 1.28 mg/L, Étude, négatif

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

NOAEL, oral, rat, 124 mg/kg bw/day (chronic), aucun effet nocif observé

NOAEC, inhalatoire, rat, 2080 mg/m³ (chronic), aucun effet nocif observé

Toluène, CAS: 108-88-3

positif

n-Butanol, CAS: 71-36-3

NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

NOAEC, inhalatoire, rat, 1500 mg/m³, aucun effet nocif observé

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m³, OECD 451, négatif**Mutagenèse**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

in vivo, aucun effet nocif observé

in vitro, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toluène, CAS: 108-88-3

Souris, Ames-test, négatif

n-Butanol, CAS: 71-36-3

in vivo, OECD 474, négatif

in vitro, OECD 476, négatif

Toxicité sur la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 2 (CLP).
CAS: 108-88-3

Substance

Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6

NOAEL, oral, Souris, 26400 mg/kg bw/day, Étude, négatif

NOAEC, inhalatoire, rat, 22 000 mg/m³, Étude, négatif

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

NOAEL, oral, lapin, 450 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé

NOAEC, inhalatoire, rat, 8 300 mg/m³ (subacute), aucun effet nocif observé

Toluène, CAS: 108-88-3

inhalatoire, rat, Étude, positif

n-Butanol, CAS: 71-36-3

NOAEL, oral, rat, 1454 mg/kg bw/day, OECD 414, un effet néfaste observé

NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

NOAEC, inhalatoire, rat, 6189 mg/m³, aucun effet nocif observé

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 15 / 21

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEL, oral, rat, 853 mg/kg bw/day, OECD 415, négatif

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

NOAEL, oral, rat, 90,3 mg/kg bw/day (chronic), aucun effet nocif observé

NOAEC, inhalatoire, rat, 2050 mg/m³ (chronic), aucun effet nocif observé

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEC, inhalatoire, rat, 12290 mg/m³, OECD 451, négatif**Danger par aspiration**Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 $v < 20,5 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40 °C)**Remarques générales**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

Aucun

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01 Page 16 / 21

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acétate d'éthyle, CAS: 141-78-6
LC50, (96h), Pimephales promelas, 230 mg/l (IUCLID)
EC50, (48h), Daphnia magna, 717 mg/l (IUCLID)
EC50, (48h), Desmodesmus subspicatus, 3300 mg/l (IUCLID)
EC10, (16h), Pseudomonas putida, 2900 mg/l (IUCLID)
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 79 mg/l (OECD 203)
EC50, (48h), Daphnia magna, 69 mg/l (OECD 202)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, > 110 mg/l (OECD 201)
NOEC, Danio rerio, 9,4 mg/l (OECD 210)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 37 mg/l (OECD 202-2)
Toluène, CAS: 108-88-3
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 5,8 mg/L (ECOTOX- Database)
EC50, (48h), Daphnia magna, 6 mg/L
EC50, (24h), Pseudokirchneriella subcapitata, 10,00 mg/L
n-Butanol, CAS: 71-36-3
LC50, (96h), Scenedesmus subspicatus, > 500 mg/l
LC50, (96h), Pimephales promelas, 1376 mg/l
LC50, (96h), Leuciscus idus, 1200 mg/l
EC50, Pseudomonas putida, 4400 mg/l (17 h)
EC50, (48h), Daphnia magna, 1328 mg/l
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, > 500 mg/l
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1000 mg/l
Méthacrylate de butyle, CAS: 97-88-1
LC50, (96h), Pimephales promelas, 11 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 32 mg/l
EC50, (96h), Pseudokirchneriella subcapitata, 57 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 17 / 21

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
 Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.
 Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

200113*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
 Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
 150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1993

Transport fluvial (ADN) 1993

Transport maritime selon IMDG 1993

Transport aérien selon IATA 1993

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 18 / 21

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	Liquide inflammable, nsa (Toluène, Acétate d'éthyle)
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	1 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)
Transport fluvial (ADN)	Liquide inflammable, nsa (Toluène, Acétate d'éthyle)
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	
Transport maritime selon IMDG	Flammable liquid, n.o.s. (Toluene, Ethyl acetate)
- EMS	F-E, S-E
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	1 I
Transport aérien selon IATA	Flammable liquid, n.o.s. (Toluene, Ethyl acetate)
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	3
Transport fluvial (ADN)	3
Transport maritime selon IMDG	3
Transport aérien selon IATA	3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	II
Transport fluvial (ADN)	II
Transport maritime selon IMDG	II
Transport aérien selon IATA	II

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 19 / 21

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** > 90 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

PANTERA Product GmbH

28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 20 / 21

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
 STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)
 Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au fœtus. (Méthode de calcul)
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (D'après les données d'essais)
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)

PANTERA Product GmbH
28197 Bremen / GERMANY

Date d'émission 28.10.2021, Révision 26.10.2021

Version 01

Page 21 / 21

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 2 ajouté: P405 Garder sous clef.

SECTION 2 ajouté: P102 Tenir hors de portée des enfants.

SECTION 2 ajouté: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

SECTION 2 ajouté: Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

SECTION 6 ajouté: Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

SECTION 11 ajouté: Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 2 (CLP).

SECTION 11 ajouté: Peut produire une réaction allergique.

SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Copyright: Chemiebüro®